



Union Fédérale SUD Protection Sociale
144 bd de la villette
75019 Paris
contact@sud-protectionsociale.org

NOUVELLES ATTAQUES CONTRE NOS RETRAITES

POURQUOI LE 10 SEPTEMBRE IL EST IMPORTANT QUE NOUS SOYONS TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE

Aujourd'hui, rien ne justifie de revenir sur le progrès social dont l'une des clés essentielle est la diminution de la durée du travail. L'histoire a prouvé que cette diminution (journalière, hebdomadaire, congés payés, retraite, RTT, allongement des études) s'est accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant. Grâce à l'augmentation des gains de productivité, un-e salarié-e d'aujourd'hui travaille 2 fois moins mais produit 16 fois plus que celui ou celle du début du 19^e siècle.

Pourtant, la propagande du MEDEF et du gouvernement voudrait nous convaincre qu'il faut travailler plus longtemps puisqu'on vit plus vieux.

C'est ne tenir aucun compte de plusieurs réalités :

- la durée moyenne cotisée, selon le COR est de 37 ans ! Allonger la durée de cotisation au-delà de 37 ans revient donc à baisser la pension. Il n'y a qu'à voir : 1993-2013, 20 ans de contre-réformes, c'est 40 milliards d'euros qui ont déjà été pris dans les poches des salarié-es en activité, au chômage ou en retraite (par l'allongement de la durée des cotisations, le recul de l'âge de la retraite, l'instauration de la décote, la désindexation des pensions par rapport aux salaires, l'augmentation du nombre d'années prises en compte pour le salaire de référence, la baisse du rendement des complémentaires).

Toutes les statistiques le montrent : la pension représentait
- 79 % du salaire avant les contre-réformes de 1993,
- 72 % en 2007, et serait de
- 65 % en 2020 et
- 59 % en 2050 (selon le COR).

- c'est oublier le chômage, la précarité, le recul de l'espérance de vie en bonne santé.
- c'est oublier que les conditions de travail se dégradent

La question du financement des retraites est en fait la question du partage des richesses

En 30 ans, la part dans la valeur ajoutée des sociétés non financières des dividendes versés aux actionnaires est passé de 3 % à 9 % (94 milliards environ).

En 30 ans, la part du PIB (Produit Intérieur Brut) affectée la masse salariale, dans la richesse produite a reculé de 5 points.

Il a fallu, il faut et il faudra se battre pour forcer le patronat à redistribuer les gains de productivité aux salariés !

La question du partage des richesses doit donc être au cœur des choix qui seront faits en septembre pour assurer un juste financement à la hauteur des besoins en matière de retraites. Pourtant, dans ses deux derniers rapports, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) n'a pas intégré cette variante d'un partage des richesses plus égalitaire pour établir ses projections...

Et la mesure phare mise en avant par le gouvernement est l'allongement de la durée de cotisations, c'est-à-dire la baisse des pensions, et quasiment rien n'est demandé aux actionnaires et au patronat !

La fraude fiscale, c'est entre 60 et 80 milliards d'euros par an

Un effort momentané qui ne nécessite pas une énième contre-réforme

Le nombre plus important des retraités n'est que passager, l'économie peut le prendre en charge comme elle l'a fait dans le passé. Le déficit attendu du financement des retraites de 20 milliards en 2020, selon les prévisions du COR, sera momentané (dû notamment à la fin des départs en retraite des baby-boomers). Ensuite, il y aurait un retour à l'équilibre à partir des années 2035.

Quoi qu'il en soit, le partage des futurs gains de productivité horaire permettra de garantir la progression du niveau de vie des actifs comme des retraités à condition que les actionnaires ne soient pas les seuls bénéficiaires de l'augmentation de la productivité du travail.

Attaque de notre système de retraite solidaire : plus que jamais il faut le protéger

Le capitalisme transforme tout en marchandise et n'apprécie pas que 336 milliards d'euros (2011) circulent chaque année dans les caisses de retraite en dehors de ses circuits financiers. Il avait donc, ces dernières années, soigneusement diffusé une propagande basée sur la peur de l'avenir, afin que les salariés, effrayés par les baisses volontaires et successives des pensions depuis 20 ans, se tournent individuellement vers la capitalisation.

Il a échoué pour 2 raisons : d'une part, l'austérité a baissé le pouvoir d'achat et n'a pas permis au plus grand nombre de capitaliser, d'autre part, la crise a mis fin au mirage d'une capitalisation pour obtenir une retraite abondante.

Le gouvernement qui avait un temps envisagé une réforme du système semble avoir privilégié d'autres pistes. Mais soyons vigilants, les marchés financiers sont patients...

En France, les solidarités sont possibles, car une partie du salaire est « socialisée », c'est-à-dire qu'elle sert à tout le monde : c'est la solidarité, qui existe aussi dans la santé, et a permis d'amortir en partie les effets de la crise de 2008.

Environ 20 % (selon le COR) des cotisations retraites servent à accorder des droits à des individus n'ayant pas cotisé dans la même proportion. Ces solidarités, qui permettent une redistribution des revenus, sont de trois ordres :

- intergénérationnelles : avec un « salaire socialisé » comprenant un net pour le salarié et des cotisations finançant la protection sociale (maladie, retraite...), on cotise en activité pour payer notamment les pensions des retraités, et le fait de cotiser ouvre droit à la solidarité de la génération suivante. On ne cotise pas pour soi-même.

- entre les salarié-es : des personnes momentanément hors travail (maladie, maternité, chômage indemnisé...) continuent de bénéficier de la pension à laquelle elles auraient eu droit sans ces interruptions. D'autres voient certaines périodes validées par le fait d'avoir élevé un enfant ou d'avoir subi un métier pénible. Et certaines (parfois certains) touchent une pension de réversion alors qu'elles n'ont rien versé à ce titre.

- entre les professions : pour corriger les démographies différentes (des anciens métiers n'ont quasiment plus d'actifs – ex. les mineurs- tandis que d'autres très récents ont encore peu de retraités). La « compensation généralisée » permet depuis 1974 de transférer des fonds entre les caisses.

- 🕒 **Parce que les retraites sont un enjeu de société et de solidarité**
- 🕒 **Parce qu'il n'y a pas de problème de financement, mais un problème de répartition des richesses**
- 🕒 **Parce que retarder le départ à la retraite représente une aberration sociale et une aberration économique**
- 🕒 **Parce que nous ne devons rien à celles et ceux qui nous confisquent la richesse que nous produisons**

**L'UNION FEDERALE SUD PROTECTION SOCIALE APPELLE A
UNE JOURNEE NATIONALE DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS LE MARDI 10 SEPTEMBRE**
Des appels unitaires CGT, FO, FSU sont lancés dans les secteurs professionnels